

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/ 2026-155

Objet : Permission d'occupation du domaine public « CROIX-ROUGE FRANCAISE »

Date de publication :

20/08/26

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

CONSIDERANT l'organisation de l'animation « initiation aux premiers secours » par la Croix-Rouge Française, face au promontoire sis Avenue de la Méditerranée à Vias Plage, le lundi 24 août 2026 de 15h00 à 20h00,

CONSIDERANT que dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage, il importe de réglementer l'occupation de l'espace public,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des participants lors de cette journée,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de l'animation « initiation aux premiers secours » organisée par la Croix-Rouge Française, il est autorisé l'installation d'un stand sur le promontoire sis Avenue de la Méditerranée le lundi 24 août 2026 de 15h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : La voie publique sera occupée le lundi 24 août 2026 de 15h00 à 20h00. Faute d'exécution dans ce délai et sauf reconduction de l'autorisation, celle-ci sera réputée retirée.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS le 11 août 2026

Pour le Maire et par délégation
Madame Nelly CHEVALET
Adjointe Déléguée à la Sécurité

